

**PORT DE DIELETTE
CONSEIL PORTUAIRE
DU 29 JUIN 2022**

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

I - DOMAINE ADMINISTRATIF

a) Délimitation

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition du département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

Par délibération en date du 11 juin 1993, l'assemblée départementale a sollicité du préfet le transfert au département des parcelles nécessaires à l'extension du port.

Ce transfert a donné lieu à une convention entre l'Etat et le département signée le 30 novembre 1993.

Pour permettre les travaux d'aménagement du port de Dielette, l'extension a été autorisée par arrêté du préfet en date du 30 novembre 1993.

b) Occupation

Concession

Par délibération de la commission permanente du conseil général de la Manche n° CP 93. 12 .112. en date du 10 décembre 1993, le président du conseil général a accordé, par arrêté en date du 10 décembre 1993, la concession au district des Pieux des travaux d'aménagement et d'extension, ainsi que la gestion du port de Dielette, situé sur le territoire des communes de Flamanville et Tréauville, dans les conditions fixées par le cahier des charges annexé à l'arrêté. Son échéance est fixée au 31 décembre 2044.

L'article premier de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2001, précise qu'à compter du 01 janvier 2002, le district des Pieux est transformé en une communauté de communes qui prend la dénomination de : « communauté de communes des Pieux ».

Par arrêté du président du conseil général de la Manche en date du 6 septembre 2011, les limites de la concession du port de Dielette ont été modifiées en excluant l'emprise de la RD 23.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, a été créée la Communauté d'Agglomération du Cotentin, à laquelle est rattaché le port de Dielette.

c) Occupations temporaires

Document joint au présent rapport.

d) Police

Par arrêté n° 2011-264 du 12 septembre 2011, le président du conseil général a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Dielette.

Par arrêté n°2014-85 du 12 février 2014, le président du conseil général a modifié l'arrêté n°2013-196 en date du 19 juin 2013 relatif à l'agrément d'un agent consignataire de navire.

Par arrêté n° 2022-APN-006 en date du 22 février 2022, le président du conseil départemental de la Manche a accordé au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche, une dérogation annuelle afin d'effectuer des entraînements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Dielette.

Par arrêté n° 2022-APN-017 en date du 25 avril 2022, le président du conseil départemental de la Manche a accordé à l'association Hague Sud Plongée, une dérogation annuelle afin d'effectuer des entraînements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Dielette.

e) Sûreté

Par arrêté préfectoral classifié n° 06/2018 du 13 avril 2018, le préfet de la Manche a délimité la zone portuaire de sûreté du port de Dielette.

Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019 n°33/2019, le préfet de la Manche a défini l'installation portuaire du port de Dielette soumise au code ISPS.

Par arrêté préfectoral classifié n° 35/2019 en date du 9 janvier 2020, le préfet de la Manche a délimité la zone d'accès restreint permanente active ou inactive à l'intérieur de l'installation portuaire n° 4521 du port départemental de Dielette.

Par arrêtés préfectoraux classifiés respectivement en date du 9 mars 2017 n° 1/2017 et n°2/2017, le préfet de la Manche a délimité les zones d'accès restreint actives ou inactives à l'intérieur de la zone portuaire de sûreté du port de Dielette situés sur le quai de commerce et le quai de transbordement.

II - DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Dielette est consacré à la pêche, à la plaisance et au commerce.

a) Pêche

	2021
Nombre de navires professionnels recensés	7
Nombre de navires professionnels de passage recensés	12

b) Plaisance

Les résultats de la fréquentation présentés sont communiqués par le concessionnaire.

Locations	2017	2018	2019	2020	2021	% 2021/2020
bassin à flot						
à l'année	370	346	345	350	325	-7%
à la saison (1 mois ou +)	32	29 2952 nuitées	30 3 309 nuitées	31 3 096 nuitées	20	- 35%
navires visiteurs	671	634	828	581	689	+ 18,50 %
nuitées visiteurs	5352	2632	2546	1542	1948	+ 26 %
Stationnement terre-plein	32	32	12 Stockages 20 port à sec	14 Stockages 21 port à sec	29	-17%
Hivernage			13	9	8	- 11%

La fréquentation par nationalité des navires visiteurs sera communiquée en séance.

c) Commerce

Passages

Le trafic voyageur vers les îles anglo-normandes est le suivant : (données compagnie)

Compagnie	2017	2018	2019	2020	2021
Manche Iles Express	20 592	13 522	25 166	/	/

En ce qui concerne l'année 2021, il n'y a pas eu de trafic voyageur vers les îles anglo-normandes en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Fret

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnes	760	4 (pêche)	6 (pêche)	5 (pêche)	5,3T (pêche)

III - BUDGETS

Une présentation du budget primitif 2022, annexé au présent rapport sera effectuée en séance.

IV - DOMAINE TECHNIQUE

Un point sur ces différents travaux sera effectué en séance par le concessionnaire.

b) Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2021

- réfection station de carburant	99 550 € HT
- dragages	106 019 € HT

c) Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2022

- déploiement vidéosurveillance	44 000 € HT
- réparation porte abattante	100 000 € HT
- dragages zone à 0 (montant maximum estimé)	485 000 € HT

V- ACTUALISATION DU PLAN DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES.

Conformément au plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Dielette actualisé par l'arrêté n° 2020-85 du président du conseil départemental de la Manche en date du 3 février 2020, un point sur la réception et le traitement des déchets sera présenté en séance.

L'année 2021 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Actualisé le 25/02/2022

PORT DE DIELETTE										
Permissonnaire	Objet de l'occupation	Emplacement	A l'année	Estivale	Superficie Lxl	Date de délivrance de la décision	Échéance de la décision	Observations	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN	
SARL LEFAUCONNIER FRERES	Locaux usage commercial	Terre-plein Est AB 65	X		323 m ²	22/02/2022	28/02/2032	Restaurant L'Escale – nouveau permissionnaire au 01/03/22		
	Terrasse découverte				120 m ²					
SARL Entreprise Vastel fils	Canalisation d'alimentation	Ponton passager	X		80 ml	18/12/2015	31/12/2025			
	Cuve de stockage pétrolier	Terre-Plein Est AB 60	X		20 m ²	n°54-2015				
M. Le Pesqueux Marc Société Cap West	Container	Terre-plein Est	X		20 pieds	En cours	31/12/2020	Nouveau (remplace les AOT précédents local + coffre)		
Commune de Flamanville	Abri canon porte-amarres	Domaine portuaire RD 23	X		23,72 m ²	En cours de renouvellement	06/03/2021			
	Petite tour de garde	RD 23	X		4,42 m ²					
Mme Thomas-Routier	Citerne à gaz enterrée	RD 23	X		15 m ²	19/03/19	31/12/2028			
Les Viviers du Becquet	Aires de dédouanement	Terre-plein pêche Quai de commerce	X		12 m ²	28/06/18 P187-2018	30/06/2024			
Ouest Transit Services	Aires de dédouanement	Terre-plein pêche Quai de commerce	X		12 m ²	26/07/19 P210-2019	31/08/2023			
Cie Maritime DNO	Banque commerciale	Gare maritime	X		15,00 m ²	En cours		Nouveau – remplace l'AOT accordée à CMAN- début AOT courant avril		
Douanes	3 espaces (contrôle, fouille et bureau)	Gare maritime	X		43,00 m ²	21/11/2014 n°57-2014	2044			
	Stationnement navire Henri Varin	Bassin commerce	X			courrier du 08/07/2004	2044			
S.N.S.M	Mise à disposition locaux	Gare maritime			12 m ²	19/03/2019 P75-2019	31/12/2023			
	Mise à disposition locaux	Bureau du port			22 m ²					
Association Centre Nautique de Diélette	Activités sportives	Base nautique-RD23-Flamanville	X			24/03/2000- n°2000-2-030	2044			
	Activités nautiques	Base nautique-RD23-Flamanville	X			24-03-2000- n°2000-2-030	2044			
Association Hague Sud Plongée	Activités nautiques	Base nautique-RD23-Flamanville	X			24-03-2000- n°2000-2-030	2044			
CAC	Canalisation transfert sable	DPM	X		12 m ²	12/02/2016 n° 6-2016	29/04/2026	Attention décision de Bureau prise pour 10 ans mais Etat a donné un accord valable		

					jusqu'au 15/04/2019- Dde en cours auprès de l'Etat			
Gendarmerie nationale	Toit de la base nautique système radio communications	Base nautique	X		18/12/2015 n° 53-2015	31/12/2020		
Association Plaisanciers du port de Diélette	Stockage matériel	Local 6 site du Beuzembec	X		04/03/2020 P87-2020	31/12/2020	Hors DPM	
	Cabane de chantier	Du 15/02 au 15/05 sur le Terre-plein Est et du 16/05 au 14/02 sur le terre-plein extérieur site de Beuzembec (hors DPM)	X			14/02/2020	A renouveler – demande non reçue à ce jour	
SARL La Cave de Diélette Magasin « Une Bouteille à la Mer »	Locaux commerciaux (cases T1, T2 et T3)	Parcelle AB 63	X	147,54m ²	23/04/2020 P149_2020	29/06/2030		
Mme Corinne LOQUET Magasin « L'Effet Papillon »	Locaux commerciaux	Parcelle AB 63	X	46,69 m ²	19/02/2021 P051_2021	16/01/2024		
SARL Atelier des 3 coups - Magasin « Diélette Marine »	Local commercial (hangar frère)	Parcelle	x	230 m ² int. 278 m ² ext	P014_2021 22/01/21	15/12/2030		
COMMERCES AMBULANTS								
M. LOUAT Stéphane	Terrasse couverte	Pied de falaise Flamanville		X	10/02/2022 P038_2022	Du 01/07/22 au 31/08/22	Occupation intermittente (juillet août)	
SARL Horvais	Emplacement sur terre-plein pour vente de produits à emporter	Terre-plein Est		X			Demandes non reçues à ce jour	
	Armement Lecarpentier	Terre-plein Est		X				
Au Chalet Gourmand	Emplacement sur terre-plein pour vente de produits à emporter	Terre-plein Est		x				
HORS DPM								
M. DELAUNEY Gaëtan	Magasin « Voilerie des Isles »	Parcelle AB 42 Case 1	X	53,50 m ²	En cours de renouvellement	31/12/2020	(bail)	

M. et Mme PINEAU	Bistrot-traiteur "La Cambuse de Diélette"	Parcelle AB 42	X	287 m ²	06/11/2018 P339-2018	11/2027	(bail)	
Centre Nautique de Diélette	Stockage de remorques	Site de stockage de Beuzembec	X		En cours (hors DPM)	31/12/2021		